



CONTRÔLE TECHNIQUE DES VÉHICULES LÉGERS ET DÉLAI DE TOLÉRANCE^{1*}

En toute confiance



Votre contrôle technique réglementaire arrive à échéance entre le 12 mars et le 23 juin 2020 ?^{2*}

Calcul de la date limite de tolérance : 104 jours calendaires (nombre de jours compris entre le 12 mars et le 23 juin inclus).
Le cours des délais reprend le 24 juin et le décompte des 104 jours démarre à la date d'échéance concernée.

MARS 2020

Date d'échéance	12 mars	13 mars	14 mars	15 mars	16 mars	17 mars	18 mars	19 mars	20 mars	21 mars	22 mars	23 mars	24 mars	25 mars	26 mars
Date limite de tolérance	24 juin	25 juin	26 juin	27 juin	28 juin	29 juin	30 juin	01 juillet	02 juillet	03 juillet	04 juillet	05 juillet	06 juillet	07 juillet	08 juillet
Date d'échéance	27 mars	28 mars	29 mars	30 mars	31 mars										
Date limite de tolérance	09 juillet	10 juillet	11 juillet	12 juillet	13 juillet										

AVRIL 2020

Date d'échéance	01 avril	02 avril	03 avril	04 avril	05 avril	06 avril	07 avril	08 avril	09 avril	10 avril	11 avril	12 avril	13 avril	14 avril	15 avril	16 avril
Date limite de tolérance	14 juillet	15 juillet	16 juillet	17 juillet	18 juillet	19 juillet	20 juillet	21 juillet	22 juillet	23 juillet	24 juillet	25 juillet	26 juillet	27 juillet	28 juillet	29 juillet
Date d'échéance	17 avril	18 avril	19 avril	20 avril	21 avril	22 avril	23 avril	24 avril	25 avril	26 avril	27 avril	28 avril	29 avril	30 avril		
Date limite de tolérance	30 juillet	31 juillet	01 août	02 août	03 août	04 août	05 août	06 août	07 août	08 août	09 août	10 août	11 août	12 août		

MAI 2020

Date d'échéance	01 mai	02 mai	03 mai	04 mai	05 mai	06 mai	07 mai	08 mai	09 mai	10 mai	11 mai	12 mai	13 mai	14 mai	15 mai	16 mai
Date limite de tolérance	13 août	14 août	15 août	16 août	17 août	18 août	19 août	20 août	21 août	22 août	23 août	24 août	25 août	26 août	27 août	28 août
Date d'échéance	17 mai	18 mai	19 mai	20 mai	21 mai	22 mai	23 mai	24 mai	25 mai	26 mai	27 mai	28 mai	29 mai	30 mai	31 mai	
Date limite de tolérance	29 août	30 août	31 août	01 sept	02 sept	03 sept	04 sept	05 sept	06 sept	07 sept	08 sept	09 sept	10 sept	11 sept	12 sept	

JUIN 2020

Date d'échéance	01 juin	02 juin	03 juin	04 juin	05 juin	06 juin	07 juin	08 juin	09 juin	10 juin	11 juin	12 juin	13 juin	14 juin	15 juin	16 juin
Date limite de tolérance	13 sept	14 sept	15 sept	16 sept	17 sept	18 sept	19 sept	20 sept	21 sept	22 sept	23 sept	24 sept	25 sept	26 sept	27 sept	28 sept
Date d'échéance	17 juin	18 juin	19 juin	20 juin	21 juin	22 juin	23 juin									
Date limite de tolérance	29 sept	30 sept	01 oct	02 oct	03 oct	04 oct	05 oct									

■ dimanches et jours fériés

Nous vous recommandons de réaliser votre contrôle dans les meilleurs délais afin de :

- Vous assurer que votre véhicule ne présente pas de défaillance majeure liée à la sécurité routière ou à l'environnement
- Vous assurer d'avoir un rendez-vous dans les temps afin de ne pas maintenir en circulation un véhicule en défaut de contrôle technique
- Permettre aux centres de contrôle technique d'organiser leur planning de rendez-vous de manière à respecter scrupuleusement les mesures sanitaires.

ATTENTION
AUX DIMANCHES
ET JOURS FÉRIÉS.
PENSEZ À ANTICIPER !

^{1*}Conformément à l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période.
^{2*}Contrôle technique périodique et contrôle complémentaire pollution.



CONTRE-VISITE DES VÉHICULES LÉGERS ET DÉLAI DE TOLÉRANCE^{1*}

En toute confiance



Votre contre-visite arrive à échéance entre le 12 mars et le 10 mai 2020 ?^{2*}

Calcul de la date limite de tolérance : 2 mois. Le cours du délai restant reprend le 24 juin.

À NOTER !

Pour les véhicules présentant au moins une **défaillance critique** (résultat du contrôle R), le contrôle technique est **valable uniquement le jour même** : Dès le lendemain, le véhicule est en **défaut de contrôle technique**. Pour autant, le véhicule bénéficie d'un délai conforme au calendrier ci-dessous. Passé ce délai, un contrôle complet est imposé.

MARS 2020

Date d'échéance	12 mars	13 mars	14 mars	15 mars	16 mars	17 mars	18 mars	19 mars	20 mars	21 mars	22 mars	23 mars	24 mars	25 mars	26 mars
Date limite de tolérance	24 juin	25 juin	26 juin	27 juin	28 juin	29 juin	30 juin	01 juillet	02 juillet	03 juillet	04 juillet	05 juillet	06 juillet	07 juillet	08 juillet
Date d'échéance	27 mars	28 mars	29 mars	30 mars	31 mars										
Date limite de tolérance	09 juillet	10 juillet	11 juillet	12 juillet	13 juillet										

AVRIL 2020

Date d'échéance	01 avril	02 avril	03 avril	04 avril	05 avril	06 avril	07 avril	08 avril	09 avril	10 avril	11 avril	12 avril	13 avril	14 avril	15 avril	16 avril
Date limite de tolérance	14 juillet	15 juillet	16 juillet	17 juillet	18 juillet	19 juillet	20 juillet	21 juillet	22 juillet	23 juillet	24 juillet	25 juillet	26 juillet	27 juillet	28 juillet	29 juillet
Date d'échéance	17 avril	18 avril	19 avril	20 avril	21 avril	22 avril	23 avril	24 avril	25 avril	26 avril	27 avril	28 avril	29 avril	30 avril		
Date limite de tolérance	30 juillet	31 juillet	01 août	02 août	03 août	04 août	05 août	06 août	07 août	08 août	09 août	10 août	11 août	12 août		

MAI 2020

Date d'échéance	01 mai	02 mai	03 mai	04 mai	05 mai	06 mai	07 mai	08 mai	09 mai	10 mai
Date limite de tolérance	13 août	14 août	15 août	16 août	17 août	18 août	19 août	20 août	21 août	22 août

■ dimanches et jours fériés

Les contre-visites dont l'échéance est comprise entre le 11 mai et le 22 août doivent être réalisées avant le 23 août 2020. Passé cette date, un contrôle complet est imposé.
ATTENTION ! LE 23 AOÛT 2020 EST UN DIMANCHE... PENSEZ À ANTICIPER !

^{1*}Conformément à l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période.
^{2*}Résultat défavorable de contrôles techniques ou contrôles complémentaires réalisés entre le 13 janvier et le 11 mars 2020.